

Analyse de réseaux et correspondance politique :
la correspondance de M. de Gordes,
lieutenant général du roi en Dauphiné pendant les premières guerres de religion.
Méthodologie, (premiers) résultats, limites

« Surtout, je vous prie, allés tous les jours à la messe et jeusnes du caresme
affin qu'on ne die que vous estes huguenot, car l'on dit desjà par tout que
vous estes assés homme de bien et assés abille pour l'estre. »¹

Outre le célèbre Musée Condé, le château de Chantilly abrite également un fonds d'archives exceptionnel constitué majoritairement par des archives foncières et seigneuriales et des correspondances des lignages Montmorency et Condé². Parmi les séries regroupant des correspondances, se trouve la série K. Présentée de manière très laconique³, cette série totalise pourtant 7 018 documents épistolaires constitués à 98 % de lettres rédigées entre 1562 et 1575⁴. La Correspondance de M. de Gordes est avant tout une correspondance reçue (dite « passive »). Pour la France d'Ancien Régime, il s'agit de l'un des plus importants fonds épistolaires d'un lieutenant général pour les premières guerres de religion en France, comparable, voire supérieur par sa cohérence et par son ampleur à la correspondance de Jacques de Matignon par exemple⁵.

Tous les volumes de la série se présentent de la même manière : d'une part toutes les lettres ont été collées sur la tranche afin d'être foliotées ; d'autre part chaque tome s'ouvre sur une nomenclature manuscrite comme celle qui est présentée ci-dessous.

Nos	De.	À.	Lieux.	Dates.	Observations.
62	Le capitaine Railhet	à M. de Gordes	Châteaudouble	16 novembre 1564	
64	M. de Cotte	d°	Lyon	1 ^{er} décembre 1564	avec la minuta de la réponse.
66	d°	d°	d°	3	
68	Le président Bruchon	d°	Domène	6	

Série K, t. 1, extrait de la page 3 de la nomenclature

Six colonnes présentent de gauche à droite : le folio, l'expéditeur, le récipiendaire, le lieu d'expédition, la date de rédaction, d'éventuelles observations. Elles ont servi de support à la confection d'une base de données sous Excel qui les reprend en remplaçant la dernière colonne « observations » par une colonne faisant apparaître le sexe de l'expéditeur.

1	62	Railhet, capitaine	m	M. de Gordes	Châteaudouble	30	11	1564
---	----	--------------------	---	--------------	---------------	----	----	------

1 Bibliothèque du Château de Chantilly, série K, t. I, fol. 234 [désormais : I-234], M. de Crussol à M. de Gordes, de Toulouse, le 11 mars 1565. Phrase ajoutée en *post scriptum*.

2 Présentation des différentes séries dans *Chantilly. Archives. Le Cabinet des titres*, Paris, 1926, t.1, p. I à V. Les quatre tomes du Cabinet des titres sont consultables en ligne sur le site du Musée Condé.

3 « k.- Correspondance de M. de Gordes, ieutenant-général en Dauphiné, 1562-1575 ; 31 volumes ». *Idem*, p. IV.

4 Les 2 % restant sont des avis ou des nouvelles (d'Allemagne, de Venise, de Gênes, de Suisse, des Flandres, etc...), des procès verbaux (montres de compagnies, arrestation d'un pasteur, profanation d'une église, ...), des états (de vivres, de munitions, de garnison, ...) et des mémoires.

5 La correspondance de Jacques de Matignon, lieutenant général en Normandie (1560-1580), puis en Guyenne (1580-1598) comprend 8 000 lettres échelonnées entre 1559 et 1597. Elles sont conservées dans la série J des archives foncières du château de Monaco.

1	64	Losse, M. de	m	M. de Gordes	Lyon	1	12	1564
1	66	Losse, M. de	m	M. de Gordes	Lyon	3	12	1564
1	68	Truchon, Jean, président	m	M. de Gordes	Domene	6	12	1564

Extrait de la base de données correspondant à la p.3 du t.1

Grâce à l'utilisation des filtres, il est possible de tenter une restitution des réseaux qu'utilise M. de Gordes pour contrôler le Dauphiné. Le but recherché est d'approcher la manière dont le lieutenant général organise son pouvoir dans la province qu'il est chargé de contrôler au nom du roi, de comprendre de quelles forces il dispose pour y parvenir, de quels relais à la Cour il bénéficie pour répondre au plus vite et au mieux aux directives décidées par les membres du Conseil, de mettre en avant les motivations de ses soutiens et de ses détracteurs ; le tout en tenant compte des contingences liées à l'époque moderne et à la période spécifique des guerres de religion, notamment celle concernant les délais de transmission des informations. Mais avant de plonger dans l'analyse, quelques rappels sont nécessaires.

La fonction de lieutenant général du roi est apparue au XIV^e siècle. Sa naissance est liée à un double phénomène : d'une part, l'extension chaotique du domaine royal dans le contexte de la Guerre de Cent ans ; d'autre part, la nécessité de nommer des représentants du souverain dans les provinces tombées dans l'escarcelle royale. Pour ce faire, les rois Valois créent la charge de « gouverneur et lieutenant général du roi » pour prendre la tête de la province. Réservée d'abord à des membres du lignage (frères, oncles, neveux du roi), la fonction est exercée aussi par des membres des grands lignages aristocratiques. Pour rester sur l'exemple dauphinois, les gouverneurs de la province au XVI^e siècle sont successivement : Artus Gouffier, seigneur de Boisy (1516-1519), Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnavet (1519-1525), Michel-Antoine, marquis de Saluces (1525-1526), François de Bourbon, comte de Saint-Pol (1526-1545), François (II) de Bourbon, comte de Saint-Pol (1545-1546), François de Lorraine, duc de Guise (1547-1563), Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon (1563-1565), Louis de Bourbon, duc de Montpensier (1565-1567), François de Bourbon, prince dauphin d'Auvergne (1567-1588), Henri de Bourbon, prince des Dombes (1588-1592), François d'Aumont (1592-1595) et François de Bourbon, prince de Conti (1595-1602)⁶.

Guise, Bourbon, les gouverneurs sont des aristocrates. Leurs multiples fonctions, curiales, diplomatiques, guerrières et leur non-implantation foncière dans la province dont ils ont la charge les empêchent (si tant est qu'ils n'en aient jamais eu l'envie) de résider en Dauphiné. Leurs pouvoirs, essentiellement de maintien de l'ordre et de surveillance du bon déroulement des prélèvements liés à la fiscalité royale, sont alors dévolus à un « lieutenant général ». Celui-ci est issu de ce que les historiens appellent la « noblesse seconde »⁷. Le plus souvent, il est possessionné dans la province. C'est le cas, par exemple, de M. de Maugiron sous le gouvernement du duc de Guise. Il peut aussi être apparenté à la noblesse seconde de la province. M. de Gordes appartient à cette seconde catégorie. Bertrand-Raimbaud de Simiane, baron de Gordes appartient à une branche du vieux lignage provençal des Agoult⁸. Cependant, l'une des tiges cadettes de son lignage, celle des Simiane-Lacoste, est possessionnée en Dauphiné et fournit des conseillers au parlement de Grenoble. Surtout, en 1552, M. de Gordes a épousé

6 Robert R. Harding, *Anatomy of a Power Elite. The provincial Governors of Early Modern France*, New-Haven / London, 1978.

7 L'expression a été proposée par Jean-Marie Constant. Elle a été reprise et utilisée par Laurent Bourquin notamment. J.-M. Constant, « Un groupe socio-politique stratégique dans la France de la première moitié du XVII^e siècle : la noblesse seconde », Actes du colloque d'Oxford (1986) *L'Etat et les aristocraties (France, Angleterre, Ecosse), XII^e – XVII^e siècles*, Paris, 1989, p. 279-304. L. Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1994. Synthèse et mise au point dans Michel Figeac, *Les noblesses en France, du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, 2013, p. 55 et s.

8 Pour une généalogie complète, Père Anselme de Sainte-Marie, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roi*, Paris, 1726, t.2, p. 238-257, notamment 240 et s. pour les Simiane de Gordes et 245 et s. pour le lieutenant général et sa descendance. Pour une biographie de M. de Gordes, Jules Taulier, *Notice historique sur Bertrand-Raimbaud Simiane baron de Gordes, lieutenant général au gouvernement de Dauphiné de 1565 à 1578*, Grenoble, 1859.

Guigonne Allemand, fille de Charles Allemand, lieutenant général en Dauphiné entre 1526 et 1528 et petite-nièce du chevalier Bayard, lui aussi lieutenant général en Dauphiné de 1515 à 1523⁹.

Le cas de M. de Gordes pose parfaitement les bases d'une analyse de réseau. D'un côté, sa nomination en 1565 à la charge de lieutenant général ne se comprend que dans le rapport de force existant entre la volonté du pouvoir royal, celle d'une famille aristocratique, les Bourbons, nouvellement revenue au gouvernorat, celle des institutions locales, parlement et chambre des comptes de Grenoble, celle de la noblesse locale dauphinoise et celle de M. de Gordes qui accepte de mettre ses talents, son énergie et ses alliés et serviteurs au service du roi. D'autre part, il faut tenir compte de différents éléments propres au Dauphiné : les conditions d'intégration au royaume, sa position stratégique de province frontalière avec la Savoie, son aspect transalpin puisque les résidus des possessions françaises situés sur le versant italien des Alpes dépendent administrativement du Dauphiné, et l'existence d'une forte communauté protestante particulièrement bien implantée parmi la noblesse et les officiers royaux de la province.

Dans quelle mesure une analyse de réseau fondée sur l'étude d'une correspondance à caractère essentiellement, mais pas uniquement, politique et administratif peut-elle permettre d'approcher les ressorts de l'action de l'homme placé de fait en position d'arbitre du jeu provincial dans un contexte d'extrêmes tensions lié à l'enchevêtrement de toutes les causalités présentées ? Quelques focus peuvent apporter des éléments de réponse.

La réticularité sous l'angle du quantitatif

Comme le montre le tableau ci-dessous, la répartition des lettres n'est pas égale. Avec respectivement 9, 18 et 43 lettres, les années 1562, 1563 et 1564 n'ont pas été prises en compte.

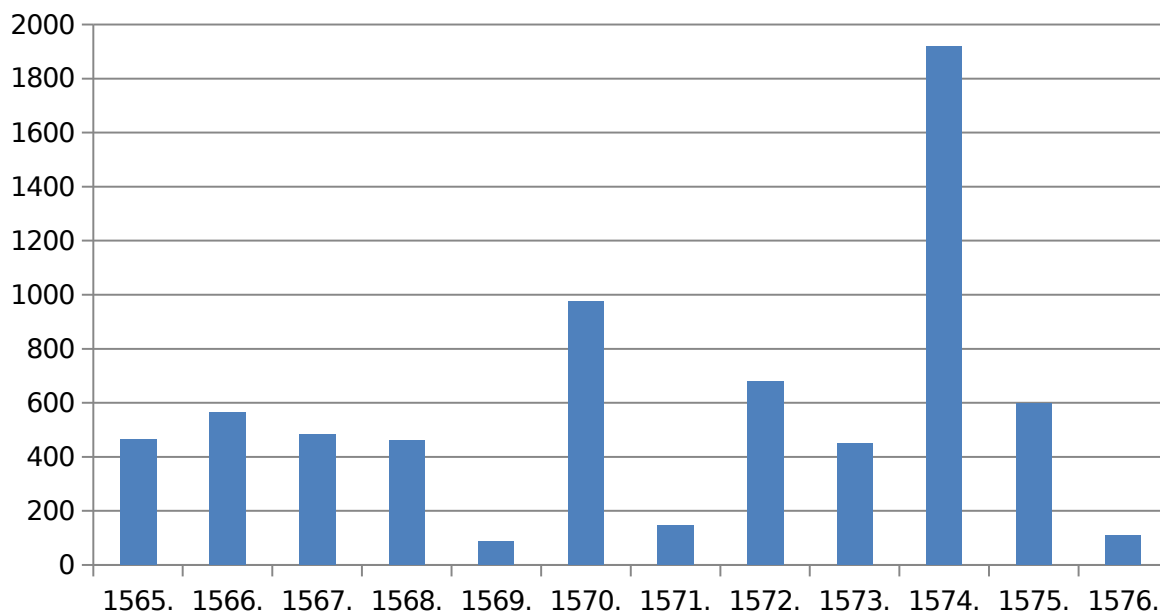


TABLEAU I : RÉPARTITION ANNUELLE DES LETTRES DE LA SÉRIE K (1565-1576)

9 Le tragique exemple *a contrario* de l'un des prédécesseurs de M. de Gordes à la charge de lieutenant général, Blaise de Pardaillan, sieur de La Mothe-Gondrin, assassiné à Valence en 1562, est là pour rappeler la nécessité vitale d'avoir des alliés et des parents dans la province que l'on administre. Nicolas Danjaume, *La ville et la guerre. Valence pendant la première guerre de religion (vers 1560-vers 1563)*, Mémoire d'Histoire, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble, 2009.

Mais, à partir de 1565, sur les 12 années retenues, exception faite des années 1569, 1571 et 1576, aucune année ne tombe sous le chiffre de 400. On remarque deux sommets : celui de 1570 avec 973 lettres et 1574 avec 1918 lettres. La moyenne annuelle s'établit ainsi à 578.

En affinant la répartition en descendant à la répartition mensuelle par année (tableau II), on peut mettre en avant différents éléments. La régularité de l'année 1565 est remarquable en cela qu'elle marque le début de la lieutenance de M. de Gordes.

	156	156	156	156	156	157	157	157	157	157	157	157
	5	6	7	8	9	0	1	2	3	4	5	6
Jan	■	■		■					■	■	■	
v												
Fev	■	■		■					■	■	■	
Mar	■	■		■		■			■	■	■	
s												
Avr	■	■		■		■			■	■	■	
Mai			■	■		■			■		■	
Juin			■	■		■		■			■	
Juil				■	■	■			■		■	
Aou	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
t												
Sep	■	■	■	■	■	■	■	■	■		■	■
t												
Oct	■		■					■	■		■	■
Nov	■		■	■				■	■			■
Dec	■		■					■	■			■

Légende :

	Au plus 2 lettres / mois	■	3 à 10 lettres / mois	■	+ de 10 lettres / mois
--	--------------------------	---	-----------------------	---	------------------------

TABLEAU II : RÉPARTITION MENSUELLE DES LETTRES ENTRE 1565 ET 1576

En 1566, les trois premiers semestres se placent dans la continuité de l'année précédente. Puis, le flux de missives cesse à partir d'octobre, époque à laquelle M. de Gordes effectue un voyage à la Cour qui dure jusqu'en avril 1567. La fin de l'année 1567 et l'année 1568 sont marquées par la deuxième guerre de religion. M. de Gordes tente de circonvenir la prise d'armes protestantes dans sa province. Les années 1569, 1570, 1571 et le premier semestre 1572 sont marquées par des mois sans lettres ou presque. Pour 1569, M. de Gordes effectue un nouveau voyage à la Cour. A cette occasion, il accompagne le baron des Adrets suspecté d'avoir aidé ses anciens coreligionnaires durant le conflit précédent. En 1570, il est à l'œuvre pour appliquer et faire respecter l'édit de pacification connu sous le nom de « paix de Saint-Germain ». Les lettres de 1570 conservées reflètent son intense activité politique.

La perte de missives est surtout visible pour 1572, année pour laquelle il nous manque tout le premier semestre. 1572 connaît même une seconde anomalie. En effet, malgré les nombreuses lettres de la fin août et début septembre, la transcription de celles-ci a révélée une absence

presque totale de missives relatant la Saint-Barthélemy par des témoins visuels. Pourtant, à l'été 1572, deux fils de M. de Gordes accompagnés de leur précepteur Jean Besson, deux de ses frères, M. de La Roche-Giron et M. d'Evènes, Soffrey de Boczosel, chargé de ses relations avec la Cour, tous ces hommes étaient présents à Paris le 24 août. Cela ne peut s'expliquer que par la volonté de faire disparaître, d'oublier, d'effacer le plus possible de traces, de preuves et de relations épistolaires directes du massacre¹⁰. La régularité de l'année 1573 est trompeuse car le total des lettres conservées pour cette année-là n'est que de 453 missives. L'explication la plus plausible réside dans le fait que cette année-là M. de Gordes ne bouge pas de sa province et que ses interlocuteurs peuvent lui parler directement, notamment au cours des actions guerrières engagées pour lutter contre les protestants dauphinois révoltés.

Le cas le plus intéressant de la série K est celui de l'année 1574. Le paradoxe de celle-ci est qu'il s'agit de l'année pour laquelle le plus grand nombre de missives a été conservé avec 1918 lettres, mais que leur répartition est fortement inégale puisque le premier quart de l'année est fortement représenté. Ce moment correspond à celui du changement de règne, quand le nouveau souverain, Henri III, revenant de Pologne, en passant par Venise et la Savoie, rentre dans son royaume par le Dauphiné. Il y subit une humiliation de la part du chef des protestants de la province, M. de Montbrun¹¹. A partir de mai 1574, M. de Gordes accompagne le roi vers Avignon. Enfin, l'année 1575 clôt le fonds. Elle ne présente pas de caractère particulier.

Au final, il s'avère difficile de reconstituer ce qui pourrait s'approcher d'une année-type. Faut-il multiplier par trois le nombre de lettre de 1574 ? Cela voudrait dire que M. de Gordes aurait reçu plus de 16 lettres quotidiennes ! Ou considérer que l'année 1574 est extraordinaire à cause de la présence du roi et que la moyenne annuelle est plus proche de 2 000 lettres, ce qui signifie 6 missives quotidiennes ? Aucun autre lieutenant général des années 1570 n'ayant laissé un tel fonds épistolaire, aucune comparaison n'est possible.

L'analyse des répartitions annuelle et mensuelle a permis une première approche des réseaux de M. de Gordes. Il apparaît que les épistoliers calquent en grande partie leur expédition de lettres en fonction des déplacements de celui-ci. La charge de lieutenant général est l'une des plus lourdes qui existent, d'autant que sa nomination intervient dans un contexte sensible.

La nomination à la charge de lieutenant général

La nomination de M. de Gordes à la charge de lieutenant général s'effectue dans des conditions très particulières. Le contexte est celui qui prévaut dans l'intervalle de paix armée constitué par le « Tour de France » de Charles IX, entre 1564 et 1566¹². Il s'agit de trouver des hommes suffisamment influents et respectés par les belligérants des deux camps pour faire appliquer et respecter l'édit de pacification de 1563. Dans le cas du Dauphiné, le décès inopiné du duc de Guise devant Orléans a déterminé Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis, à opter pour un nouveau gouverneur plus docile et, sinon favorable, du moins non hostile au compromis religieux. Par ricochet, le lieutenant général, M. de Maugiron, un

10 Christian Grosse, « Imprescriptibilité ou pardon ? Sceller la réconciliation dans l'amnésie : les clauses d'"oubliance" des paix de religion du XVI^e siècle », in *Guerres et Paix. Mélanges offerts à Jean-Claude Favez*, PORRET Michel, FAYET Jean-François et FLUCKIGER Carine (dir.), Genève, Goerg, 2000, p. 61-74.

11 Montbrun pille le convoi contenant les affaires du roi et de sa suite.

12 Jean Boutier, Alain Dewerpe, Daniel Nordman, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)* ; Paris, 1984.

proche du défunt duc, doit être remplacé¹³. Leur choix se porte sur M. de Gordes. Ce n'est pas un inconnu puisqu'il a participé à toutes les guerres du règne d'Henri II (1547-1559) qui l'a aussi utilisé comme diplomate. Surtout, en 1563, il a participé à la pacification de Lyon et du Lyonnais. On peut interpréter cette phase comme un test pour juger de ses capacités à obéir et à se faire respecter¹⁴. S'étant acquitté de sa tâche au mieux, M. de Gordes est prêt pour servir non plus ponctuellement, mais sur une longue période.

Fontainebleau	31-01 / 13-03 1564	Néant
Troyes	23-03 / 16-04 1564	Néant
Bar-le-Duc	01-05 / 09-05 1564	Néant
Dijon	19-05 / 27-05 1564	Néant
Lyon	09-06 / 09-07 1564	Néant
Valence	22-08 / 02-09 1564	Néant
Etoiles / Rhône	02-09 / 13-09 1564	Néant
Avignon	24-09 / 16-10 1564	Néant
Arles	16-11 / 07-12 1564	Néant
Montpellier	17-12 / 30-12 1564	Néant
Carcassonne	12-01 / 26-01 1565	Néant
Toulouse	31-01 / 19-03 1565	5 lettres
Bordeaux	01-04 / 03-05 1565	(1 lettre)
Mont-de-Marsan	09-05 / 24-05-1565	Néant
St-Jean-de-Luz	29-04 / 11-07 1565	Néant
Cognac	21-08 / 01-09 1565	Néant
Châteaubriant	16-10 / 03-11 1565	Néant
Plessis-les-T.	20-11 / 01-12 1565	Néant
Blois	05-12 / 14-12 1565	4 lettres
Moulins	22-12 1565 / 23-03 1566	69 lettres
Chantelle	06-04 1566	1 lettre
La Charité	11-04 / 15-04 1566	11 lettres

Tableau III : corrélation entre le « Tour de France » de Charles IX et les lettres de la série K

La nomination de M. de Gordes intervient à la veille du départ de la Cour de Valence, ville où elle a séjourné entre le 22 août et le 2 septembre 1564. Cela coïncide avec le moment où les lettres de la série K deviennent régulières. Il a donc paru intéressant de corréler déplacements de la Cour et lettres reçues par M. de Gordes pendant la durée du « Tour de France » de Charles IX. Le tableau II met en parallèle les étapes les plus importantes du cortège curial et le flux de missives expédiées au nouveau lieutenant général. Sans grande surprise, entre

13 Pour plus de détails, Cf. J. Taulier, *op. cit.*, p. 38.

14 Cf. les lettres I-27, I-29, I-32 et I-33. Dans la lettre I-34 (de Compiègne, le 1^{er} août 1563), le nouveau gouverneur du Dauphiné, Louis de Bourbon, le considère déjà comme son lieutenant général, alors qu'il n'est pas encore nommé : « Elles [leurs majestés, c'est-à-dire le roi et sa mère] vous ont fait commandement de chasser et faire retirer hors de mon gouvernement les fugitifs d'Avignon et comté de Veins ... sadite majesté vous fait tenir ses lettres patentes ... lesquelles vous adviserez de faire incontinent publier par tout mondit gouvernement ... ».

février et septembre 1564, il est impossible d'établir un quelconque lien entre les deux phénomènes. Outre la disparition des lettres reçues pendant cette période, la raison la plus plausible de l'absence de courrier provenant de la Cour réside dans le fait que M. de Gordes l'accompagne, au moins durant la pérégrination curiale en Dauphiné et jusqu'à Avignon.

A partir de l'entrée en Provence, le nouveau lieutenant général rentre dans sa province afin d'y préparer sa prise officielle de fonction marquée par son entrée dans la capitale dauphinoise : Grenoble. Ce qui est sûr c'est la présence de M. de Gordes soit à Grenoble même soit à Laval, maison forte appartenant à son épouse située dans le massif de Belledonne, le 6 décembre 1564¹⁵. Cependant, il faut attendre l'étape de Toulouse pour que M. de Gordes reçoive 5 lettres. Trois d'entre elles concernent une échauffourée ayant opposé François de Montmorency et le cardinal de Lorraine à Paris. Puis, entre avril et décembre 1565, aucune nouvelle de la Cour ne parvient à M. de Gordes. Il faut attendre le séjour blésois pour recommencer à avoir des nouvelles de la Cour. Parmi les 4 missives envoyées depuis Blois, l'une est une copie réalisée à Grenoble d'une lettre du roi demandant à un gentilhomme protestant de retourner chez lui et confiant à M. de Gordes le soin de vérifier que le retour s'est effectué directement. Une autre mentionne « Monsieur le connestable », c'est-à-dire Anne de Montmorency ; une troisième demande à M. de Gordes d'intervenir auprès de la chancellerie royale pour obtenir le remboursement d'un acte payant ; et la dernière est celle d'un soldat de la compagnie d'ordonnance de M. de Gordes envoyé par celui-ci à la Cour pour remettre une lettre¹⁶.

Néanmoins, le cœur des lettres expédiées à M. de Gordes durant le périple royal est centré sur Moulins. Plusieurs raisons expliquent l'importance prise par la capitale du duché du Bourbonnais dans la correspondance de M. de Gordes. D'une part, Moulins est le lieu où la Cour demeure le plus longtemps avec 91 jours d'immobilisation¹⁷ ; d'autre part, lors du séjour moulinois, se déroulent deux grands événements : la réconciliation entre le clan des Guises et celui des Châtillon-Montmorency, et la promulgation de l'ordonnance de Moulins qui réorganise la justice au profit du roi. Ce qui peut surprendre à la première lecture du tableau III réside dans le décalage existant entre la date d'arrivée de la Cour à Moulins, le 22 décembre 1565, et le début de la séquence épistolaire adressée à M. de Gordes qui elle ne débute que le 2 janvier 1566. Les 10 jours de vide épistolaire coïncident avec les fêtes de fin d'année¹⁸, période pendant laquelle aucune décision politique majeure n'est prise par le Conseil royal du simple fait que des acteurs majeurs de celui-ci, comme le chancelier, M. de L'Hospital, sont absents de Moulins. Mais, à partir du 2 janvier, le flux de lettres commence à partir de Moulins à destination de Grenoble en obéissant à une logique particulière calquée sur les temps forts du séjour curial imbriquant décisions à l'échelle du royaume, à l'échelle de la province et à l'échelle de M. de Gordes.

JOU R	PERIODE E	PERIODE E	PERIODE E	JOU R	PERIODE	PERIODE	PERIODE
	1-16 Janvier	1-16 février	1-16 Mars		17-31 Janvier	17-28 Février	17-31 Mars
1	1 lettre	1 lettre		17	2 lettres	1 lettre 9 lettres	2 lettres
2				18	1 lettre		
3				19			
4		1 lettre		20	1 lettre		
5		1 lettre		21	2 lettres		

15 Cette certitude repose sur les mentions figurant sur la lettre I-68, rédigée à Grenoble par le président du parlement, Jean Truchon le 6 décembre 1564 et « reçue le VIe décembre ».

16 Respectivement III-118, III-120, III-143 et III-146.

17 Dewerpe, Boutier, Nordman, *op. cit.*, p. 19.

18 Depuis l'édit de Crémieux de 1564, le début officiel de l'année a été fixé au 1^{er} janvier.

6	2 lettres			22	1 lettre	1 lettre	
7	4 lettres			23	3 lettres		
8		3 lettres		24	2 lettres		
9	3 lettres	1 lettre		25			
10				26		1 lettre	
11		3 lettres	2 lettres	27	1 lettre	1 lettre	
12	1 lettre	2 lettres		28		1 lettre	
13		1 lettre		29			
14	2 lettres	5 lettres		30			
15	2 lettres	2 lettres		31	1 lettre		
16	1 lettre	1 lettre					

TABLEAU IV : LETTRES RÉDIGÉES À MOULINS ENTRE JANVIER ET MARS 1566 : RÉPARTITION QUOTIDIENNE

Quatre temps forts ressortent du tableau. Le premier se place entre le 5 et le 7 janvier avec 7 missives. Elles renferment des informations concernant le début de l'arrivée des personnalités attendues à Moulins. Elles sont transmises soit par des Dauphinois arrivant à la Cour, tels le premier président du parlement du Dauphiné, Jean Truchon, M. de Lestang, M. de Rousset, soit par les premières personnes contactées par les Dauphinois, comme Firmin Derdoy ou le maréchal de Bourdillon¹⁹.

Le deuxième se situe entre le 14 et le 24 janvier, avec 17 missives envoyées au lieutenant général. La période correspond avec l'arrivée d'un solliciteur officiel de M. de Gordes, chargé de présenter au conseil royal le mémoire rédigé par celui-ci pour se défendre des accusations colportées par des catholiques dauphinois mécontents de sa gestion des affaires de la province²⁰. En cela, Gordes ne fait que suivre une méthode utilisée par tous les représentants du pouvoir royal en province empêchés de venir présenter et défendre leur bilan. Truchon lui-même, homme de loi, avait signalé à Gordes dans sa lettre du 5 janvier que « voz amis sont d'avis que devriés pour quelque temps, avoir en ceste court ung solliciteur de voz affaires, homme de bon entendement, qui fust prest de respondre à beaucoup de choses qui surviennent d'heure à aultre »²¹. Cet « homme de bon entendement » est Louis de Briançon. Quant aux « amis », certains se sont déjà signalés lors du premier temps : M. de Rousset et le maréchal de Bourdillon par exemple. D'autres vont se manifester tout au long du séjour à Moulins.

La question qui intéresse M. de Gordes au premier chef est celle du devenir de sa compagnie d'ordonnance. De nombreuses lettres évoquent la question importante du maintien de la compagnie de M. de Gordes, puis celle de sa composition et celle de son paiement. Ces questions sont rémanentes. Cependant, elles se concentrent entre le 14 et le 24 janvier. A maintes reprises, Briançon plaide la cause de son patron auprès d'hommes influents à la Cour, dont le connétable Anne de Montmorency²². Grâce à son action, Briançon peut écrire à Gordes que sa compagnie évite la dissolution, sans toutefois passer à travers une réduction d'effectifs²³. Après le départ de Briançon, Truchon et M. de Rousset prennent le relais²⁴.

Le troisième se passe entre le 11 et le 16 février avec 14 lettres. Trois thèmes émergent des lettres de la période. Les deux premiers concernent la vie politique nationale. Il s'agit de la reconnaissance de l'innocence de l'amiral dans le meurtre du duc de Guise perpétré par Poltrot de Méré en 1563²⁵. Dans la foulée, la réconciliation entre la maison de Guise et celle de Châtillon peut être scellée. La conséquence directe pour M. de Gordes du règlement du

19 IV-29 et IV-37 pour Truchon ; IV-38 pour Lestang ; IV-43 pour Rousset ; IV-42 pour Derdoy ; IV-33 pour Bourdillon.

20 Ce mémoire est conservé. Il s'agit du document IV-23, daté du 4 janvier 1566.

21 IV-29.

22 IV-38, IV-42, IV-43, IV-54, IV-61, IV-71, IV-104, IV-117.

23 IV-110 : annonce le maintien avec 20 hommes d'armes (et donc 40 archers aussi).

24 IV-164, IV-203, IV-206.

25 Avant de se rétracter, Poltrot, gentilhomme protestant, avait affirmé avoir agi pour le compte de l'amiral. Une copie de l'arrêt royal est conservé : IV-134.

double litige est la possibilité offerte à M. de Briançon d'être auditionné par le Conseil. Tâche dont il s'acquitte à la perfection²⁶.

Suite à la prestation de M. de Briançon, et après quelques jours de délibération, arrive le point culminant des relations Moulins-Grenoble. Quatrième et dernier temps fort, la journée du 20 février 1566, au cours de laquelle 9 lettres partent de la Cour en direction du Dauphiné²⁷. Si toutes annoncent un début de règlement pour toutes les affaires du Dauphiné, elles sont particulièrement importantes pour M. de Gordes, car elles lui assurent la reconnaissance et le soutien royal dont il a besoin pour poursuivre son action de maintien de l'ordre dans le respect des clauses de l'édit de pacification de 1563. La plus importante est celle du roi, dans laquelle il lui réaffirme sa confiance : « [...] de quoy, je m'en veulx reposer sur vous comme j'ay fait jusques icy. Mais sur tout, je vous prie, monsieur de Gordes, avoir songneusement l'oeil à ce que mon edict de la pacification soit antièrement observé par tout [...] ayant maintenant comme vous avez, le moyen de vous faire obeyr, tant par la force de vostre compaignye de genddarmes que par l'assistance de voz vi-baillys et visenechal [...] »²⁸.

Le corollaire de ces décisions est le départ de la Cour des ennemis du lieutenant général, contraints de rentrer penauds en Dauphiné²⁹. Leur déconvenue se répand jusqu'en Provence, comme l'écrit le comte de Sault à M. de Gordes : « [...] J'ay entendu le succès des vostres [affaires] et la confusion de voz ennemys, qui m'a ressemblé comme un patron des envies et calumnies esquelles je me suys par cy devenu trouvé, à quoy tout homme de bien est subject [...] »³⁰.

Un autre élément apparaît, qui pourrait pratiquement être qualifié de non-élément tant il s'agit d'une banalité récurrente dans les sources de l'époque, à savoir l'incertitude quasi permanente dans laquelle évoluent les acteurs, avec son corollaire de rumeurs. D'autre part, personne ne sait combien de temps la Cour va demeurer à Moulins. En outre, parmi les rédacteurs de lettres, aucun ne connaît les intentions réelles du roi et de sa mère. Jean Truchon avoue même : « nous ne scavons encore pourquoy nous sommes icy. La royne a dit que nous l'entendrions par la bouche de monseigneur le chancelier qu'on attend à demain », même si les rumeurs circulent : « aucuns dient qu'on nous parlera en ceste assemblée non seulement du reglement de la justice, mais de la reconciliation de ces deux maisons, de l'appanaige de messeigneurs les frères du roy, des moyens de racheter le doumaine aliéné et du reglement des finances »³¹.

Les lettres écrites à Moulins sont intéressantes aussi quand on regarde du côté de leurs auteurs. Une première impression domine, qui vaut pour toute la correspondance, il s'agit de la faible part des épistoliers. Pour l'ensemble de la série, 427 occurrences apparaissent, qui ne représentent que 6 % du total des lettres³². Cependant, outre les femmes du lignage (mère, tantes, épouse, sœurs, filles et cousines de M. de Gordes), on note les noms de Catherine de Médicis, Marguerite de France, duchesse de Savoie, Marguerite de Valois, reine de Navarre (la « reine Margot »), par exemples³³. Pour les lettres de Moulins, cette faible présence, couplée avec celle de la qualité des épistoliers est encore plus prégnante: le roi, sa mère, le connétable de France, 2 maréchaux de France, trois aristocrates (Montpensier, Crussol et le Rhingrave) capitaines de compagnies, dont l'un (Montpensier) est aussi le gouverneur du

26 IV-170, IV-172, IV-173, IV-203.

27 Il s'agit en fait de 8 lettres et de la copie (IV-134) de l'ordonnance innocentant l'amiral de Coligny du meurtre du duc de Guise.

28 IV-223, Charles IX à M. de Gordes, Moulins, le 20 février 1566.

29 Le principal opposant de M. de Gordes quitte la Cour dès le 14 février. IV-206, Truchon à M. de Gordes, de Moulins, le 15 février 1566 (reçue le 24 février).

30 IV-243, le comte de Sault à M. de Gordes, de Lourmarin, le 28 février 1566 (reçue à Grenoble le 20 mars).

31 IV-29, Jean Truchon à M. de Gordes, de Moulins, le 5 janvier 1566.

32 Elles sont 10 % dans la correspondance passive d'Anne de Montmorency entre 1527 et 1530.

33 Pour une ré-évaluation de l'importance de lettres d'épistoliers, Cf. Elizabeth C. Goldsmith et Colette H. Winn, *Lettres de femmes*, Genève, 2005.

Dauphiné. A ce premier groupe, on peut rattacher Octave Henry, comte de Crémieu et d'Altessan.

Nom	Nombre de lettres	Nom	Nombre de lettres	Nom	Nombre de lettres
Truchon, Jean	12	Duc de Montpensier	3	Le Rhingrave	1
Briançon, Louis de	9	Anne de Montmorency	2	M. d'Altessan	1
Charles IX	7	M ^{ch} al de Bourdillon	2	M. de Bressieu	1
Lestang, Antoine de	5	M. de Rousset	2	Montjay	1
Robertet d'Alluye	5	Derdoy, Firmin	2	La Roche-Joubert	1
Guyon	5	M ^{ch} al de Vieilleville	1	Jacomel	1
Catherine de Médicis	3	M. de Crussol	1	Coyffier	1

TABLEAU V : LES ÉPISTOLIERS DE MOULINS

Pour le reste, ceux qui sont facilement identifiables se divisent en deux groupes. D'un côté, les serviteurs des Grands, tels Robertet d'Alluye, l'un des quatre secrétaires d'Etat et Firmin Derdoy, le secrétaire particulier du connétable qui appartient aussi au collège des notaires et secrétaires du roi. De l'autre, on trouve des Dauphinois. Des hommes de lois ou de finances tels Jean Truchon, premier président du parlement du Dauphiné³⁴, Louis de Briançon, avocat à Grenoble³⁵ et Gilbert Coiffier, trésorier général du Dauphiné³⁶. Des soldats, membres de la compagnie Gordes, comme Antoine de Lestang, Aubert du Rousset et Aimar-François de Grolée-Meuillon, baron de Bressieu³⁷. Toutefois, les liens sont multiples. Ainsi, Crussol, Vieilleville, Bressieux et M. de Gordes se connaissent bien. Jusqu'en mai 1563, Crussol a été gouverneur de Lyon pour les protestants, jusqu'à la remise de la ville aux mains du maréchal de Vieilleville. Celui-ci, commissaire député par le roi pour y rétablir l'autorité royale, le culte catholique et appliquer l'édit d'Amboise a aussi participé à la pacification du Dauphiné, aidé en cela de M. de Bressieux³⁸.

Les lettres reçues de Moulins mettent bien en évidence le fonctionnement du Conseil royal, ainsi que le moment de la transformation de discussions orales en argumentation écrite. Un exemple peut servir à souligner ce double emboîtement. Entre le 11 et le 14 février 1566, 6 lettres partent de Moulins, qui toutes ont pour objet la recommandation du sieur Desmarquets, bon serviteur de la monarchie et porteur desdites lettres³⁹. L'argumentaire utilisé par chaque épistolier se retrouve *grosso modo* dans toutes les missives : « [...] estant adverty que les Estatz de mon gouvernement n'ont pourveu que par commission en l'office de secretaire qui a charge de leurs affaires, je désireroys que [...] »⁴⁰ Desmarquets qui est « [...] un jeune homme de bon entendement qui a servy plusieurs seigneurs [...] »⁴¹, qui « [...] estoit le secretaire de feu monsieur de Sipierre, mon frère qui l'avoit en très bonne estime [...] »⁴², « [...] natif et originaire du Daulphiné, homme de bien et suffisant [...] »⁴³ « [...] dont il a fait bonne preuve jusques icy [...] »⁴⁴. « [...] avec la recommandation de leurs majestez et les prières de tant de

34 Notice dans VINDRY, 1900, p. 69.

35 V-2, requête présentée au roi et à la cour de parlement par le procureur général Pierre Buchet, de Grenoble, le 2 avril 1566.

36 MORERI, 1759, p. 796.

37 Notices dans VINDRY, 1901, p. 454.

38 ARNAUD, 1875, p. 189 et 192 et s.

39 IV-176, M. de Crussol ; IV-190, Robertet ; IV-192, duc de Montpensier ; IV-196, Catherine de Médicis ; IV-198, Charles IX ; IV-200, maréchal de Bourdillon.

40 IV-192.

41 IV-176.

42 IV-190. Cypierre était en fait le beau-frère de l'intéressé.

43 IV-196.

44 IV-198.

gens de bien qui vous sont faictes [...] »⁴⁵, difficile pour Gordes de ne pas « moienner »⁴⁶, de « tenir la main »⁴⁷ pour « regarder à faire trouver bon ausdits Estatz » et « satisfaire grandement au desir de plusieurs de voz bons amis, desquelz je seray du nombre »⁴⁸, et « luy faire toute layde et support dont vous pourrez le gratiffier et luy faisant connoistre que vous ny povez peu »⁴⁹, d'autant que « sil est refusé, Elles [*i.e.* leurs majestés, Charles IX et sa mère] en seront très mal contantes »⁵⁰. Cependant, malgré les efforts de M. de Gordes, les Etats du Dauphiné refusent d'agréer à la demande royale au motif que les lettres de provision du roi ont été interprétées comme des lettres de cachet⁵¹. Il faut une « recharge » du lieutenant général, sollicité, le 11 mars 1566, par le roi (« [...] vous prier dentrer de par moy à lassemblée desdits estatz aultant de foys que verrez estre besoing pour ce faict [...] ») et par Robertet (« [...] si vous supliera-je de rechef den entreprendre la protection de la meilleure bonne façon que vous scavez faire pour ceulx que vous viennent recommandez de si bonne part [...] », pour qu'enfin Desmarquets soit investi de l'office⁵².

Cet exemple pointe les limites du pouvoir d'un lieutenant général, pourtant mandaté par le souverain ; mais aussi, il révèle les intentions du roi et de son conseil. Le fait que la demande en faveur de Desmarquets parvienne à M. de Gordes juste après une prise de position officielle de Charles IX et de sa mère en sa faveur, peut être interprétée comme une mise à l'épreuve, un test pour vérifier les capacités du dépositaire de l'autorité royale à imposer la loi du monarque. L'affaire peut aussi être interprétée comme le désir émanant de la représentation provinciale de bien marquer les positions et les pouvoirs des uns et des autres au sein de l'assemblée des Etats. Cela ne doit rien au hasard, car au début de 1566, M. de Gordes est encore en période de réglage. Il apprend les devoirs d'une charge qui fait de lui un intermédiaire incontournable (ou presque) dans le jeu politique provincial et national.

Une position d'intermédiaire

Le concept d'intermédiaire que les historiens anglo-saxons ont développé sous le terme de *broker*⁵³, est adapté au cas de M. de Gordes. Certes, le fait d'occuper la position de lieutenant général induit logiquement une situation d'intermédiaire. Encore faut-il être en mesure de pouvoir capturer cette réalité. Les lettres de la série K l'autorise. Le phénomène peut être mis en évidence à partir des exemples de lettres écrites par Catherine de Médicis tout au long de l'année 1566 (tableau V).

Le dialogue épistolaire entre « la reine mère du roi » et le lieutenant général rend compte des liens unissant les deux personnages. Toutefois, la colonne droite du tableau met en lumière un fait bien connu des correspondances de l'époque moderne. Chaque lettre de Catherine de Médicis est doublée, voire triplée d'une lettre du roi et d'une lettre de Robertet d'Alluye, l'un des secrétaires d'Etat. On peut penser qu'il s'agit d'une prévention contre les pertes de lettres en cours de route. Mais ces missives se complètent en ce sens que l'ordre des thèmes n'est pas forcément le même. Ainsi, à côté des ordres officiels expédiés par le souverain, les messages de sa mère et de Robertet précisent ce que l'on attend du lieutenant général. Cependant, le contenu des lettres venant de la Cour sous-tend que celle-ci reçoit des informations par

45 IV-200.

46 IV-196.

47 IV-192.

48 IV-200.

49 IV-176.

50 IV-190. Post-scriptum de la main de Robertet. Le corps de la lettre a probablement été rédigé par l'un de ses secrétaires.

51 V-34, M. de Boczosel à M. de Gordes, La Charité / Loire, le 11 avril 1566.

52 IV-249, Robertet et IV-251, Charles IX, de Moulins, le 11 mars 1566.

53 Haron Kettering, *Patrons, Brokers and Clients in Seventeenth Century France*, New-York / Oxford, 1986; Kristen Neuschel, *Word of Honor. Interpreting Noble Culture in Sixteenth-Century France*, Ithaca et Londres, 1989. Mise au point dans Laurent Bourquin, « Comprendre une prise de parti au temps des guerres de religion : la biographie de Robert de La Vieuville », *Actes du colloque de l'AHMUF de 1994 : Histoires de vies*, Paris, 1996, p.15-37 et notamment 15-16.

d'autres canaux que celui de M. de Gordes. Le fait de prévenir M. de Gordes que la Cour est avertie par d'autres Dauphinois oblige le lieutenant général à vérifier l'information re-descendante en demandant aux intéressés de confirmer ou d'infirmer la nouvelle (cas de la lettre datée du 20 février 1566 par exemple). Autrement dit, M. de Gordes doit sans cesse soit faire taire une rumeur, soit gérer un incident afin d'éviter qu'il ne dégénère en conflit. Malgré le soutien royal constamment réaffirmé et exprimé soit directement, soit par des épistoliers proches du roi ou ayant accès au Conseil royal (cas des lettres du 28 et 29 juin par exemple), le lieutenant général doit toujours rendre des comptes et prouver qu'il est l'homme de la situation, quitte à obéir à l'injonction de se rendre à la Cour afin de présenter des comptes. A cet égard, la lettre du 12 juillet 1566, sans lettre conjointe du roi, envoyée juste après le retour de la Cour à Paris, sonne comme un appel à venir se présenter devant le Conseil royal pour dresser le bilan d'une année de lieutenance générale en Dauphiné.

Lettres de Catherine de Médicis à M. de Gordes pour 1566	Lettres adressées à M. de Gordes
14 février 1566 Moulins [ACC, IV-196] « moiennier que ledict Des Marquez soyt à ceste prochaine assemblée estably [secrétaire des Etats du Dauphiné]. Volonté du roi aussi C-S : Robertet	IV-190 : 14 février 1566, Moulins Robertet IV-198 : 14 février 1566, Moulins, Charles IX
20 février 1566, Moulins [ACC, IV-225] Evoque une lettre du roi lui donnant des instructions Le roi répond aux nouvelles portées par M. de Brianson renvoyé avec leurs lettres en Dauphiné C-S : Robertet 20 février 1566, Moulins [ACC, IV-227] Evoque une lettre du roi écrite en // au regard des consuls de Die dont M. de Gordes a envoyé la nomination. Espère qu'il punira les désordres commis à Taulignan	IV-219, Moulins, Charles IX, 20 février IV-230, Moulins, Robertet, 20 février IV-23, copie des mémoires envoyés à la cour par M. de Gordes et portés par M. de Brianson IV-221, Moulins, Charles IX, 20 février X-360, Mémoire pour l'élection des consuls de Die envoyé à M. de Gordes (s.d.) IV-189, consuls de Die, 13 février 1566 IV-187, consuls de Taulignan, 13 février 1566
12 avril 1566, La Charité [ACC, V-38] Est contente de la tenue des Etats dont elle a eu un résumé par M. de Chastelard Evoque les propos de Chastelard sur le ravitaillement de Château-Dauphin, Exilles et Briançon	V-34 : M. de Chastelard, 11 avril, La Charité V-42 : Charles IX, 12 avril, La Charité V-44 et 46 : Robertet, 12 avril, La Charité V-50, 58, 60 et 68 : M. de Chastelard, La Charité V-66 : Desmarquez, 15 avril 1566, La Charité III-234 : mémoire des ustensiles et munitions nécessaires au château d'Exilles (1565) (et VII-30 : P-V des travaux faits au château d'Exilles) III-229 : rôle des soldats à la garde de Chateaudauphin (1565)
20 mai 1566, St-Maur [ACC, V-173] Simple billet pour dire qu'elle n'a rien à ajouter à la lettre de Charles IX C-S : Robertet	V-171 : Charles IX, 20 mai, La Charité
28 juin 1566, St-Maur [ACC, V-293] Lettre qui accompagne celle de Charles IX Les protestants du Dauphiné vont essayer de tenter quelque chose sur Avignon C-S : Robertet	V-297 : Charles IX, 28 juin, St-Maur Le 28, du même lieu, écrivent aussi à M. de Gordes : M. d'Evènes, M. de Chastelard, le duc de Montpensier VI-336 : requête des réformés d'Avignon
29 juin 1566, St-Maur [ACC, V-316]	V-304 : Charles IX V-302 : Robertet V-321 et 322 : M. de Chastelard N-B : ont aussi écrit : Coligny (le 24), Andelot (le 27) Desmarquez écrit le 1 ^{er} juillet
04 juillet 1566, Paris [ACC, VI-10] Lettre qui accompagne celle de Charles IX Le roi et elle sont mécontents du synode tenu à Valence Lui demande d'aller à Valence et de leur rendre compte C-S : Robertet	VI-8 : Charles IX, 04 juillet, Paris
11 juillet 1566, Paris [ACC, VI-70] Lettre qui accompagne celle du roi Parle du départ de M. de Chastelard pour le Dauphiné La lettre du roi parle de « M. de St-Aulban » C-S : Robertet	VI-68 : Charles IX, 11 juillet, Paris VI-66 : Robertet, 11 juillet, Paris Le 07 juillet, Chastelard a écrit de Paris Le 12 juillet, de Paris, écrivent François d'Avançon, Desmarquez, M. d'Evènes Le 13 juillet, M. de St-Aulban écrit de St-Aulban
12 septembre 1566, St-Germain [ACC, VI-338] Lui demande de venir la voir le plus tôt possible C-S : de l'Aubespine	Aucune lettre après le 12 septembre. La correspondance ne reprend que le 3 mars 1567

Tableau V : les lettres envoyées par Catherine de Médicis à M. de Gordes en 1566

L'un des clefs de la réussite de M. de Gordes pourrait se rapporter à la manière dont il suit le conseil suivant, émanant d'un courtisan avisé :

« [...] il y fault faire le dernier coup d'essay, duquel monsieur le cardinal de Chastillon a esté l'auteur. La roine [Catherine de Médicis] aime singulièrement d'estre estimée auteur de tous les biens que l'on fait en ce royaume et que l'on despend tout d'elle. Il fault que vous luy escrives une lettre, la plus affectionnée que pourrés, par laquelle confesserés que vous n'avés ny espérés bien que d'elle ; que vous avés esté adverty par moy que c'est elle seule qui vous a maintenu en vostre charge, qui vous a saulvez voz estatz, pension et compagnie ; bref, de laquelle vous reconnoissés tout votre honneur et bien [...] bref, colorés vostre dite lettre de toutes les couleurs de rhétorique [...] y adjoustant encores que vous la suppliés ne vous laisser seul à la gorge des loups, de peur que par faulte d'hommes ne vous advienne comme à monsieur de La Mote-Gondrin [...] »⁵⁴.

Cependant, la lecture attentive, entre les lignes, des lettres montre qu'il existe une différence entre les ordres et les intentions et la concrétisation de ceux-ci. M. de Gordes est donc obligé de compter à son tour sur des relais en Dauphiné pour espérer pouvoir appliquer les directives qu'il reçoit de la Cour. Pour contrôler sa province, M. de Gordes sait qu'il peut se reposer sur deux forces : les hommes de sa compagnie d'ordonnance et les officiers royaux de justice.

Aubert du ROUSSET : Lieutenant, chev. de l'ordre
Gouv. de GAP (1570)

Aimar de CHASTE : enseigne, chev. de l'Ordre
Gouv. de Briançon (1567)

Jean DORGEOISE : enseigne, chev. de l'Ordre
Gouv. De Montélimar (1570)

Carte I : répartition géographique des soldats de la compagnie d'ordonnance de M. de Gordes (1566-1574)

Homme de guerre, M. de Gordes a prouvé sa valeur militaire à de nombreuses reprises aux côtés de celui qui l'a accueilli dans sa compagnie d'ordonnance à la place de lieutenant, le connétable de Montmorency entre 1560 et 1565⁵⁵. Dès sa nomination, M. de Gordes reçoit une compagnie d'ordonnance de 50 lances. Celle-ci, théoriquement composée de 50 hommes d'armes et de 100 archers, est stationnée en Dauphiné. Les lieux d'hébergement de ces 150

54 IV-117, M. de Briançon à M. de Gordes.

55 BnF, Ms Fr 21517, fol. 1313, montre du 30 mai 1560. Sur le rôle de la montre du 20 mai 1566 (BnF, Ms Fr 21521, fol. 1535), la place de lieutenant est occupée par Gaspard de Saint-Hérem. Celui-ci est d'ailleurs gouverneur d'Auvergne. Il n'est pas inintéressant de savoir que le connétable, puis son deuxième fils Henri de Montmorency-Damville, sont gouverneurs du Languedoc.

soldats n'ont pas encore été étudiés. En revanche, les rôles de montres contiennent l'origine géographique de chaque homme. La carte I a été réalisée à partir des montres conservées à la BnF⁵⁶.

Quatre enseignements sont à tirer de la carte I. D'abord les principales zones de recrutement des hommes d'armes et des archers sont situées dans le Bas-Dauphiné. Il s'agit du plateau de Chambaran et de la vallée de l'Isère, en particulier le Grésivaudan. Dans le contexte des années 1560, il faut ajouter qu'il s'agit de deux zones de faible implantation du protestantisme dauphinois. De plus le Grésivaudan est la région d'origine de Bayard et de nombreux hommes de sa compagnie d'ordonnance. Deuxièmement, on remarque une petite zone de recrutement périphérique autour de Gap. La ville est un îlot de résistance catholique groupé autour de son évêché. En outre, Gap est proche des terres patrimoniales du lignage des Simiane comme Gordes, Apt, Simiane-la-Rotonde, etc. Troisièmement, entre Gap et le bas-Dauphiné se trouvent les « pays » montagneux du Diois, du Trièves et du Champsaur, trois lieux de forte présence protestante dans lesquels la noblesse huguenote de la province recrute ses principaux chefs : Montbrun et Lesdiguières. Quatrièmement, M. de Gordes a placé les hommes d'armes qui composent l'encadrement de sa compagnie au poste de capitaine-gouverneur de villes clés comme Gap, Briançon et Montélimar. En résumé, grâce au recrutement qu'il opère, M. de Gordes contrôle la partie la plus riche du Dauphiné, les grands axes économiques et des points de passages obligés sur le Rhône et sur l'Isère. En revanche, il délaisse des zones difficiles d'accès à partir desquelles les huguenots de guerre peuvent lancer des opérations militaires soit vers le nord, en visant Grenoble, lieu hautement symbolique du pouvoir provincial et royal, soit vers l'ouest pour essayer de s'unir avec leurs coreligionnaires du Vivarais et du Haut-Languedoc. On tient là l'une des constantes des quatorze années de la lieutenance de M. de Gordes.

L'année 1572 à travers la série « K »

Un autre focus peut être présenté à partir des 684 lettres de l'année 1572. La correspondance de cette année dramatique met particulièrement en valeur le rôle d'intermédiaire tenu par M. de Gordes. Il s'agit de l'une des spécificités de la série K qui réside dans le niveau « méso » de l'information. En position d'intermédiaire, M. de Gordes tente de maîtriser les informations qui lui parviennent, mais aussi celles qu'il envoie, sans y parvenir totalement, notamment à cause de l'incertitude liée à la circulation des missives. Celle-ci est connue grâce aux mentions des dates de rédaction, de réception et de réponse portées sur une part non négligeable des lettres. L'efficacité des réseaux dépend de leur capacité à communiquer. Dans les conditions du XVI^e siècle, cela peut se révéler compliqué.

La lieutenance de M. de Gordes joue un rôle important au sein des structures d'information de l'Etat français. Le Dauphiné est probablement un point nodal pour les flux d'informations provinciale, nationale et internationale. D'une part, nombre de nouvelles en provenance de la péninsule italienne (servant elle-même de point de rassemblement des nouvelles en provenance de la Méditerranée orientale), ainsi que le trafic de courrier entre Rome, Venise, Gênes et Turin et la France traversent le Dauphiné. La province est aussi un axe de passage entre les cantons suisses et la France. D'autant plus qu'en 1572, Jean de Bellièvre, un Dauphinois et intime de M. de Gordes est nommé ambassadeur dans les cantons. Dans le même temps, les courriers de la péninsule espagnole jusqu'à la Rhénanie et les Pays-Bas, sauf lorsque la France et l'Espagne sont en guerre, traversent le Languedoc et remontent sur Paris par la vallée du Rhône. Dans le même temps, les chevaucheurs empruntent les postes royales à travers le Dauphiné pour apporter des nouvelles à l'enclave papale d'Avignon et du Comtat Venaissin, et à la petite principauté d'Orange dépendante des Nassau. Ces chevaucheurs ont souvent été arrêtés et interrogés, et leurs dépêches ouvertes et lues : « Un agent du pape est

⁵⁶ BnF, Ms Fr 25801, f° 138, BnF Ms Fr, N.A.8627, f° 53, BnF Ms Fr 21529, f° 1911, BnF Ms Clairambault 269, Fol 2975, BnF Ms Clairambault 134, f° 108, BnF Ms Fr 21532, f° 2060, BnF Ms Français 21533, Fol 2097, BnF Ms Clairambault 274, F° 3979-87.

passé qui sen va vers le roy », « il ha passé un corrier allant en Espagne », « hier sur le tard arriva le secretaire de monsieur Du Ferrier ambassadeur du roy à Venize »⁵⁷.

Les yeux et les oreilles de Gordes à la cour française incluent des agents officiels et non officiels de la province sur les affaires des domaines provinciaux, du Parlement et d'autres organismes ainsi que des membres de sa famille présents à la Cour toute ou partie du temps. Mais personne n'écrit avec plus de régularité que Soffrey de Boczosel⁵⁸. Pratiquement aucune semaine sans lettre au cours du semestre de l'année 1572 conservé. Structurées comme un bulletin d'information, les missives de Boczosel traitent des nouvelles de la Cour, de celles du lignage Simiane, et les nouvelles internationales. Bon connaisseur des mœurs de la Cour, il semble toujours au bon endroit au bon moment. Ses lettres racontent ses entretiens avec Catherine de Médicis, qui l'a utilisé comme un canal pour connaître les dernières informations venant du Dauphiné. Il est aussi en contact régulier avec le secrétaire d'Etat chargé du Dauphiné, Simon de Fizes. Quand Fizes n'est pas à la Cour, Boczosel s'adresse à Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy, le secrétaire d'Etat dont la charge comprend le paiement des compagnies d'ordonnance telle celle de M. de Gordes. Au final, peu d'événements concernant la province (négocier le transfert d'une fonction judiciaire supérieur, superviser la délivrance de lettres royales de provision pour les commandants militaires, choix d'une garnison pour les troupes dans la province, ou le rassemblement et le paiement des compagnies d'ordonnance) échappent à son attention.

L'une des tâches importantes de Boczosel à la cour est de protéger la réputation de Gordes. L'opacité des jeux de pouvoir inhérents au fonctionnement de la Cour l'incite à voir partout le travail des détracteurs de son patron derrière chaque parole ou chaque attitude de personne qu'il rencontre. Les «bonnes opinions» de Charles IX et Catherine de Médicis, leur volonté d'écouter et de répondre favorablement aux demandes et pétitions, sont interprétées comme des échecs des ennemis, réels ou supposés, apparents ou avançant masqués de M. de Gordes : «Faulte que voz ennemis confessent qu'ilz ne scauroyent mieux perdre le tamps que de vous en cuyder prester, et trouveront toujours, à mon advis, les volontés de leurs magestés fort peu disposées en leurs factions » exulte M. de Tailladet, suite à une conversation que le gendre du lieutenant général, Rostaing d'Urre, seigneur d'Ourches avait eu avec la reine mère pendant le souper de celle-ci⁵⁹.

Cependant, les adversaires de M. de Gordes ne désarment pas. En juillet 1572, la présentation d'une pétition signée par des protestants dauphinois à la Cour insiste sur le fait que, loin de mettre en œuvre avec succès l'édit de pacification de 1570, il avait manipulé le Parlement de Grenoble et agi avec partialité. A la fin de ce même mois, Boczosel prévient M. de Gordes que l'amiral de Coligny a utilisé la pétition pour évoquer et critiquer la gestion de la question par M. de Gordes⁶⁰. Ceci est d'autant plus surprenant pour deux raisons au moins. D'une part, l'amiral est le frère du cardinal de Châtillon, l'auteur du conseil sur la manière de se comporter avec la reine-mère rapporté dans la lettre IV-117 ; d'autre part, une semaine avant, l'amiral avait demandé à M. de Gordes d'intervenir en faveur de l'un de ses clients dauphinois impliqué dans une affaire de mœurs⁶¹.

Toutefois, pour M. de Gordes, comme pour les autres lieutenants généraux du royaume, le plus périlleux reste à venir. Dans l'historiographie classique et spécialement les ouvrages dauphinois de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, le rôle de M. de Gordes dans l'évitement d'une Saint-Barthélemy locale à Grenoble a été crucial⁶². Or le tableau VII répertoriant les lieux de villégiature de M. de Gordes pour l'année 1572 met bien en évidence

57 XIX-16 : Antoine de Clermont, Baron de Montoisson à M. de Gordes, Vaulnaveys [-le-Haut], 2 Octobre 1572 ; XIX-43 : Charles de La Roche à M. de Gordes, Avignon, 4 Octobre 1572 ; XIX-55 : Mathieu Bovier à M. de Gordes, Saluces, 6 Octobre 1572.

58 Sa mère est Jeanne Terrail fille légitimée de Bayard.

59 XVII-187 : M. de Tailladet à M. de Gordes, Paris, 22 Juin 1572.

60 XVIII-104 : Soffrey de Boczosel à M. de Gordes, Paris, 30 juillet 1572.

61 XVIII-71, de Paris, le 24 juillet 1572, ainsi que XVIII-72 et XVIII-73.

le fait suivant : au moment où les premières nouvelles du massacre parisien lui parviennent, M. de Gordes n'est pas à Grenoble, mais à Moirans, un bourg situé à plus de 20 km au nord-ouest de la capitale provinciale.

5 Juil 1572	Grenoble
7 Juil 1572	Allières
9 Juil - 26 Juil	Grenoble
26 Juil - 19 Aout	Laval
19 Aout	Moirans
19 Aout - 25 Aout	Laval
26 Aout	Grenoble
27 - 31 Aout	Moirans
1 ^{er} - 23 Sept	Laval
24 Sept	Grenoble
25 sept- 6 Oct	Laval
6 - 8 Oct	Grenoble
11 - Oct	Lyon
15 Oct	Vienne
16 Oct	Tournon
17 Oct	Valence
19 - 22 Oct	Montélimar
25 Oct - 20 Dec	Grenoble
20 - 22 Dec	Chambéry
22 Dec	Barraux
23-31 Dec	Grenoble

Tableau VII : Les déplacements de M. de Gordes entre juillet et décembre 1572

Ce n'est donc pas lui, en personne, qui a évité un bain de sang, mais les hommes qui appartiennent à ses réseaux. Il est intéressant d'examiner les éléments de preuve subsistant en détail, car la réputation moderne de M. de Gordes repose sur eux. Le 28 août, quatre jours après le carnage parisien, les nouvelles de ce qui est arrivé parviennent à Lyon. Le même jour, Yvonnet, l'un de ses secrétaires, lui écrit de la ville à Saint-Symphorien d'Ozon en toute urgence pour lui faire part de ce qu'il a appris :

« comme je fus sur le pont du Rosne à huit heures de matin, trouvey qu'on fermoit les portes de ville et levarent le pont-levis ; et par quelques-uns qui en sont sortis, m'ont dit que c'est pour raison d'ung corrier qui seroit arrivé de la court⁶³ portant nouvelles à monseigneur le gouverneur dudit Lyon⁶⁴ comme on auroit tué monsieur l'admiral, monsieur de La Rocheffocaud, son fils monsieur de Roquemord, monsieur de Ligny, monsieur de Pilles et aultres de marque et qu'il y a heu grand tuerie et que monsieur de Guyse a esté blessé⁶⁵ et que ladite execution a esté faicte dans Paris. La crie a esté faicte

62 Cf. J. Taulier, *op. cit.*, p. 88 et s. Taulier reprend les ouvrages antérieurs, tous à la louange du comportement de M. de Gordes, comme Allard et Chorier, qui eux-mêmes s'appuient sur Pierre Dupuy. En 1666, celui-ci avait été le premier à rapporter (inventer ?) les propos tenus par M. de Gordes. En réponse aux ordres royaux d'éliminer les protestants de la province, le lieutenant général aurait répondu : « que il ne fut bourreau; qu'il était en charge des honnêtes gens, et non pas des assassins ».

63 Charles IX dépêcha Maurice Du Peyrat, porteur de sa lettre datée du 24 août. *Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot pendant l'année 1572*, Paris, 1830, p. 39 et s. Sur les réactions contradictoires de Charles IX et le pouvoir royal suite au massacre, Cf. Philip Benedict, « The St Bartholomew's massacres in the provinces », *Historical Journal*, 21 (1978), p. 201-205.

64 François de Mandelot.

65 Il s'agit d'une rumeur qui tient peut-être son origine dans la volonté de faire apparaître les chefs du parti catholique comme les victimes d'un complot ourdi par les protestants.

audit Lyon à ceulx de la religion ne bouger de leurs maisons et croy que grand nombre des catholiques prennent les armes, qu'est tout ce que s'en dit presentement.»⁶⁶.

Le même jour, cependant, les nouvelles sont également arrivées à Vienne. Annet de Maugiron, baron de Faverges et sieur de Lessins est le gouverneur de la ville depuis 1568. Il écrit à M. de Gordes avec les mêmes nouvelles (avec une liste plus précise des victimes) et aussi pour lui donner un compte rendu des mesures de sécurité qu'il a prises dans sa cité. Pour le rassurer, il met en avant le fait qu'il a offert une protection aux protestants viennois :

« je m'asure que vous arés seu dasteure la nouvelle quy est ariveyé à Lion pour la mort de monsieur l'amiral et despous de messieurs le compte de La Rochefoucaud, son filz aisé, Teligny, Briquemaut, Perdrillans, Mounins et quelques aultres, quy me gardera vous en dire davantage ; seullemant vous direy-je comme – ayant messieurs les consulz et moy esté avertis que les portes de Lion, quarefourtz et places avoyt esté seizes par le coumandement de monsieur de Mandellot, et despous faict ung bande par lequel il est interdyt à seux de la religion de ne sourtir poinct hors de leur maisons et neamoings les plus aparantz d'iseux hont esté donnés en garde à leurs amys quatoliques de peur que soubz le preteste de ceste nouvelle mutation, il n'i eust quelque contrevantion et vindicte partiquylère, voyant desjà plusieurs se remuer – j'ay, soubz votre autorté et pour le dheu de ma charge de balif et par l'avis du proqureur du roy et aultres de sa justice de ceste ville, ay faict prandre garde à se qu'il ne se fasse chose quy altère le repos des abitans de iselle dicte ville, sans toutesfoys employer aultre force que selles quy sont de mon moyen, ny sans inquiester auquens de la dicte religion, de fasson que vous pouvés vous asurer, monsieur, qu'il n'y ara ryen don ne devrés demeurer contant⁶⁷.

Les nouvelles atteignent Guillaume de Portes, président du Parlement de Grenoble, *via* un courrier urgent pour M. de Gordes arrivé à Grenoble tard dans la soirée du 28 Août. Cette lettre est l'une de celles expédiées par M. de Gordes aux principaux officiers royaux des villes du Dauphiné :

« le bruit estoyt jà en ceste ville de quelques remuements et notamment de la blessure de monsieur l'admiral. Or à present l'on enrichit et m'a-l'on dit que ung laquaix de monsieur du Monestier a passé, portant une letre à madame du Monestier pour se tenir sur sa garde, et que tout est en armes à la court, mesmes le roy ; aultres, de contrayre humeur, pour meyrgrir, ont dit que ce murtre avoyt esté procuré par ung plus grand et qu'on avoyt fally aussi à la personne du roy. Voylà comme nous humeurs nous poulsent diversement. Allant ce matin à l'ebat à Chastelet, j'ay esté contraint de dire à ung de la religion que j'ay trouvé hors les portes – m'ayant descovert quil se retiroyt à Domène ayant entendu lesdits bruitz – que sur ma vie et honeur, il n'en estoyt du tout rien, et que si monsieur l'admiral avoyt esté blessé ou tué, c'estoyt pour la querelle particulière de la mayson de Guise, et que la garde qu'on fesoyt estoyt seulement pour empecher qu'on ne les facha, dont j'estoys mieulx adverti que persone par lettres du roy et votres, et qu'il s'en retourna sur ma parole. Ce qu'il a faict. Si vous commandés aultre chose, je y obeiray de mon povoyr »⁶⁸

Le même jour, les consuls de Vienne avaient transmis les nouvelles de Paris vers le sud pour leurs homologues de Valence. Ces derniers se hâtèrent d'écrire à M. de Gordes pour rendre compte des mesures de sûreté et de sécurité par eux adoptées :

« après avoyr receu la lettre de messieurs les consulz de Vienne, double de laquelle vous envoyons, pour nous garder de surprinse, soubz l'autorité de la justice, ceste nuit

66 XVIII-282. Il s'agit de la première lettre de la série K se rapportant à la Saint-Barthelémy.

67 XVIII-284.

68 XVIII-287.

passée, on a gardé les portes de la ville de Vallence et fait pathruilhes, comme encores on fait garde, sans exhiber les armes, de quoy n'avons voulu fère faulte vous advertir par le present porteur, aux fins de recepvoir vous commandemens de ce que aurons à faire. Et pour ce qu'en ceste ville y a plusieurs estrangiers que ceulx de la pretendue religion entretiennent à leurs maisons comme serviteurs ou aultrement, les faisans travailler en chambre »⁶⁹.

M. de Gordes avertit aussi Montélimar dont le gouverneur est Jean de Dorgeoise, sieur de La Thivolière. Aussitôt, La Thivolière se rend à Romans. Il y arrive le 29 août à 8 heures du matin pour délivrer les consignes du lieutenant général. En réponse, les consuls de Romans écrivent à M. de Gordes pour le rassurer quant au respect de ses instructions :

« Lesquelles incontinent n'avons failly mettre à execution, ayantz soubdain fait fermer toutes les portes de la ville, fors que deux, où nous avons mys bonnes et seures gardes que nous y continuerons jour et nuict, actandantz aultres commadementz de votre seigneurie ; et y mettrons tout tel ordre, Dieu aydant, pour le service du roy et votre execution de ses edictz et conservacion du renoz public, que en pourrés recepvoir le contantement et satisfaction tout tel que désirés ; et daultant que par ce porteur vous pourrés plus à plain en estre certioré⁷⁰ et adverty, ne vous ferons ceste plus longue »⁷¹.

Puis, La Thivolière part pour Valence :

« le jourd'hyer, XXIX de ce moys, environ l'heure de midy, monsieur de La Thivolyère arrivat en ceste ville, qui nous bailhat une votre lettre et nous treuvat en estat pour nous garder de surprinse, comme il vous fait plus amplemant entendre par sa lettre qu'il vous envoie⁷² ; et environ troys heures après sons arrivée, avons receu aultre votre lettre avec ung paquet adressant aux consulz de Crest, que leur avons fait incontinent tenir par homme exprès »⁷³.

Le lendemain, 30 août, M. de La Thivolière rend compte à M. de Gordes :

« Monsieur, je vous ey bien voulu fère entendre de mon arivée en septe ville, que fut ir⁷⁴ à dis heures du matin, et n'eust esté que la revière estouet si grande à Sein-Poul⁷⁵ que je fus contrey de il seurgournné plus de quatre heures ; je balis votre lectre au consse⁷⁶ de Romas en pasan ; je les fis assembler ; ayant leu votre lectre, il me diret que il dorray sy bonns ordre en leur ville que vous en resevrés contemteman. Le souer avamt mon arivée, les consse de septe ville furet averty de seus de Vienne de premdre garde de leur ville, quoman il firet et myret gardes au pourtes ; le cappitaine Lourian fist assembler les catouliques et firet grant garde toute la nuyt. Le chevoucheus à qui vous balliates les paqués pour Romans, Vallance et Le Cret, n'arivat pas en septe ville de quatre heures après moy. Je fis tenyr votre paquet soudeyneman au Crest »⁷⁷.

69 XVIII-289.

70 Rendu plus sûr.

71 XVIII-291.

72 Une lettre semblable est écrite, le même jour (28 août) aux consuls de Vienne ainsi qu'au sieur de Leyssins, et probablement aux consuls de toutes les principales villes de la province (Pierre Cavard, *La Réforme et les guerres de Religion à Vienne*, Vienne, 1950, p. 163-164), ainsi que le prouve la missive expédiée aux consuls de Valence (AM Valence, BB 7. André Lacroix (ed.), *Inventaire sommaire des archives communales...de Valence...Die et Montélimar*, Valence, 1914, p. 4) ; ainsi que celle adressée à ceux de Montélimar (reproduite dans Adolphe de Coston, *Histoire de Montélimar et des principales familles qui y ont habité*, Montélimar, 1973, p. 336-337).

73 XVIII-292.

74 Hier. L'orthographe originale de la lettre a été conservée.

75 Saint-Paul-lès-Romans. Même si l'Isère passe à 1 km à l'est du bourg, le cours d'eau mentionné est La Joyeuse. En effet, la route de la rive droite de l'Isère qui relie Grenoble à Romans par Saint-Marcellin, coupe La Joyeuse à Saint-Paul.

76 Consuls de Romans.

77 XVIII-295.

La Thivolière a précédé de peu un « courrier venant de la cour », porteur également d'une lettre de M. de Gordes. Dans les deux cas, Valence et Romans, les autorités locales semblent avoir hésité pour savoir si elles étaient censées appeler aux armes la population catholique (dans le but de suivre l'exemple de Paris) ou le faire afin d'assurer la paix (pour prévenir ce qui était arrivé dans la capitale). Les mêmes hésitations se retrouvent dans d'autres bourgades dauphinoises prévenues par un message émanant de M. de Gordes. A Crest, par exemple, les consuls avaient été avertis le 29 août vers 15 heures par un courrier en provenance de Valence. Ils se hâtent de les envoyer « par homme exprès » à Gap. Cette dernière ville ayant elle-même reçue des instructions par messenger venu exprès de Grenoble.

On le voit, à la fin du mois d'août, la confusion règne partout. A la Cour, Charles IX est soumis à des pressions contraires de la part d'un côté de son jeune frère, Henri, duc d'Anjou, allié objectif des Guises ; d'autre part de sa mère, Catherine de Médicis. Dès que la nouvelle parvient dans les villes, les premières mesures sont celles que l'on prend en temps de guerre. Pour diminuer l'anxiété qui règne parmi elles, les élites municipales locales attendent ou vont chercher des renseignements auprès du lieutenant général. Celui-ci est totalement pris au dépourvu à Moirans, où il était venu pour assister à la montre de sa compagnie d'ordonnance. Cependant, tout en restant prudemment à Moirans, il semble réagir rapidement pour tâter le pouls de sa province et peser le poids et l'influence des hommes sur lesquels il compte pour maintenir le calme. La correspondance de M. de Gordes révèle donc ses propres efforts pour dissiper l'impact du massacre parisien. Force est de constater que cela semble avoir plutôt bien fonctionné⁷⁸. Son attitude peut aussi s'expliquer par le fait que deux de ses frères sont protestants. L'un d'eux, M. de La Roche-Giron, est même à Paris en août 1572. C'est un autre frère de M. de Gordes, M. d'Evènes, venu dans la capitale pour accompagner son neveu Gaspard, qui rassure le lieutenant général sur le sort réservé à M. de La Roche-Giron :

« Monsieur de La Roche, notre frère, heu beaucoup de bons amis et seigneurs ; et ayant leurs magestés sceu qu'il estoit à son lougis, au hasard des autres, par monsieur de Vaucluse et monsieur de Chatellart, comandarent à monsieur de Causeins de l'aller prandre et conduire chés luy en surté, ce qu'il a fait avec beaucoup d'honestetés et courtoisies, qui ausy lui hont esté affectés par monseigneur de Guise, avec sa maison de Nanteul ou autre où il aymera mieulx se retirer »⁷⁹.

Un autre point doit aussi être pris en compte pour expliquer la fébrilité ambiante qui transpire des lettres de la série K. La fiabilité des réseaux de M. de Gordes tient aussi en partie à la régularité du flux épistolaire qui parvient et qui part du lieutenant général.

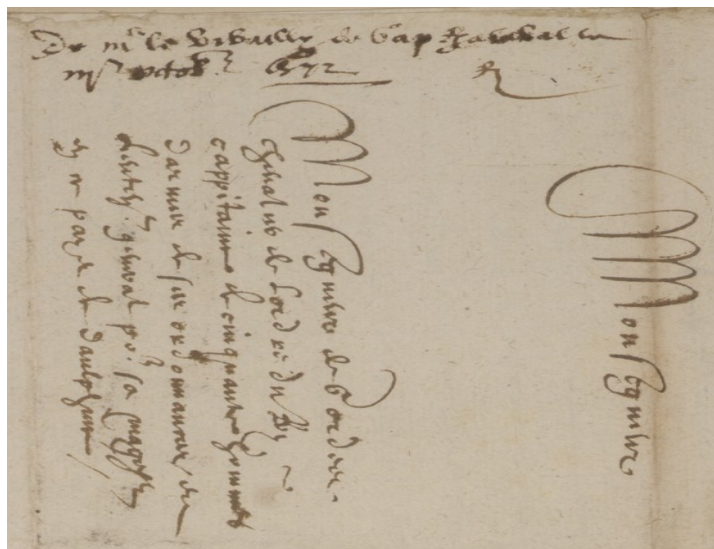
Grâce aux mentions de date de réception figurant sur le repli des lettres adressées à M. de Gordes, il est possible de calculer les coefficients pour connaître le temps de voyage des missives, en gardant à l'esprit que chaque lettre, sauf exception⁸⁰, a quitté le lieu de sa rédaction au moment où elle a été écrite⁸¹.

78 Cependant à Romans, dans la nuit du 4 au 5 septembre 1572, 7 habitants protestants retenus prisonniers dans les geôles de la ville sont massacrés par une bande d'hommes masqués.

79 XVIII-299 Gaspard de Simiane, seigneur d'Évènes à M. de Gordes, Paris, 7 septembre 1572.

80 **Trouver une lettre envoyée lendemain de sa rédaction.**

81 Toutes les lettres arrivées le jour même de leur expédition ont été supprimées des calculs.



Exemple de mention de réception d'une lettre avec nom de l'expéditeur (vi-bailly de Gap), lieu d'expédition (Gap), lieu de réception (Laval) et date de réception (3 octobre 1572)

Trajet	distance moyenne parcourue par les dépêches [en km]	distance moyenne parcourue par jour [en km]	Nombre de dépêches dans l'échantillon	variation du coefficient global [1 = 38.42 kms / jour] de la distance moyenne parcourue par les lettres reçues
Paris-Grenoble	614.14	62	78	1.61
Saluces-Grenoble	279.88	73	17	1.92
Lyon-Grenoble	118.45	27.52	33	1.39
Provence et Comtat-Grenoble	251.33	26.18	15	0.68
Bas-Languedoc [Montpellier, Beaucaire] - Grenoble	278.89	18.61	9	0.48

Tableau VIII : comparatifs Trajet-temps des lettres pour l'année 1572

Le tableau VIII appelle plusieurs commentaires. Deux itinéraires ont des circulations rapides de lettres : celui entre Paris et Grenoble et celui entre Saluces et Grenoble. Les conditions de circulations étant différentes, les moyennes très proches s'expliquent par l'utilisation systématique d'un réseau de chevaux de poste dans les stations de relais sur les principales routes du royaume par Louis XI par un édit du 19 Juin 1464. Les « Maîtres locataires des chevaux courants pour le Service du Roi » ont été mis en place afin que « toutes les dépêches et lettres de Sa Majesté envoyées de Sa part et des gouverneurs et lieutenants de Ses provinces, et Autres officiers » soient expédiées le plus rapidement possible. En échange, les maîtres de poste recevaient une petite récompense annuelle ainsi que des frais pour chaque cheval de relais utilisé.

Un siècle plus tard, *La Guide des Chemins de France* de Charles Estienne (1553) décrit les différents itinéraires reliant Paris au reste du royaume. De cet ouvrage, il ressort que, malgré son éloignement de Paris (plus de 600 km), Grenoble est bien desservi par les postes royales. En effet, l'axe Paris-Lyon était l'itinéraire le plus fréquenté dans le royaume de telle sorte que, bien que le coût de l'envoi de dépêches à Grenoble le long d'un itinéraire avec 38 stations de relais et une rivière à traverser (la Loire à Roanne) était élevé, il n'y avait pas difficulté à le faire sur une base régulière. Ce qui explique que les dépêches ont été transmises à un rythme impressionnant.

Le même système fonctionne aussi pour Saluces. De Lyon à Grenoble, puis de Grenoble à Saluces, en passant par Gap (9 relais, impliquant une rivière traversée difficile et un col de montagne), Embrun et Briançon (8 relais), puis le Montgenèvre, et après Pragella et Pignerol,

un total de 26 points de relais permet une circulation rapide des chevaucheurs. Une alternative est disponible en 1572 en passant par le Lautaret et Briançon.

Dans la France du XVI^e siècle, Lyon est une capitale de l'information. Ses communautés de marchands- banquiers ont des liaisons régulières et excellentes grâce à leurs facteurs avec les principaux centres commerciaux de la péninsule italienne, l'Allemagne et les cantons suisses. Antoine Grolier, membre d'une famille éminente de Lyon, ancien consul, est un correspondant régulier de M. de Gordes. Le 14 juillet 1572 répond à une lettre du lieutenant général. Sa lettre parvient à M. de Gordes le 17 juillet seulement. Autrement dit, Grolier n'a pas emprunté le service des postes payant, mais un moyen privé utilisant soit l'un des facteurs, au sens de représentants de commerce, de l'une des firmes lyonnaises allant vers Grenoble, soit un personnage connu se rendant à Grenoble ou acceptant d'y passer en faisant un détour. En ayant recours à un système habituel, Grolier sait que sa lettre ira moins vite, d'où la chute de plus de la moitié de la distance quotidienne parcourue à partir de Lyon.

Pour les deux derniers itinéraires du tableau, si les distances sont comparables et si le kilométrage journalier est lent, voire très lent, comparé à celui des trois premiers axes, la différence tient en grande partie à la nécessité pour joindre le Languedoc au Dauphiné d'avoir à franchir un obstacle naturel majeur qui est le Rhône. Peu de ponts enjambent le fleuve. Les bacs qui assurent la liaison des deux rives dépendent de la puissance de son débit. Enfin, il n'existe de service de postes royal entre Montpellier et Grenoble qu'à partir de Montélimar. Et encore, celui-ci relie-t-il cette ville à Lyon, en passant par Valence et Vienne, soit 11 relais et le franchissement de la Durance et de l'Isère. Il faut donc bifurquer à Valence vers Grenoble, en passant par Romans.

Lyon, Vienne, Valence, Romans, Montélimar : ce sont les cinq villes rencontrées dans la mise en place de la gestion de la situation post-Saint-Barthélemy par M. de Gordes.

Ainsi, en dépit d'une sur-représentation des lettres en provenance de Grenoble (1218 mentions, soit 18 % du total de la série K), qui laisse loin derrière Paris (468 mentions, soit à peine 6 %), le rôle de la capitale du royaume est prépondérant et a des répercussions importantes sur la gestion de la province du Dauphiné. En tenant compte de cet élément primordial, il devient parfaitement clair que M. de Gordes a intérêt non seulement à entretenir de bons amis à la Cour, mais aussi à s'y faire représenter en permanence par des membres de sa famille. Jusqu'au printemps 1572, il confie cette tâche à ses frères. A partir de cette date, ceux-ci commencent à être suppléés par l'avenir du lignage, à savoir le fils aîné de M. de Gordes, Gaspard, appelé par le roi et sa mère à venir parfaire sa formation de futur serviteur de la monarchie à la Cour. Cet ordre est vécu comme une promotion s'intégrant parfaitement et logiquement dans un processus d'ascension sociale pour une noblesse seconde en quête de faveurs et de gloire. Il ne faut pourtant pas oublier que les encouragements royaux assurent à la monarchie des fidélités en développant une ancienne stratégie médiévale de disposer d'otages pour garantir l'obéissance des officiers royaux dans les provinces.

En dernière analyse (provisoire), il est possible de présenter une modélisation des réseaux qui gravitent autour de M. de Gordes. Dans le graphique ci-dessous, les traits pleins en noir représentent les liaisons directes attestées par des lettres, soit en direction de la Cour, soit en provenance des personnes ou institutions provinciales ou locales. En pointillés les rapports parallèles qui interfèrent sur les actions de M. de Gordes, soit pour les conforter et les approuver, soit pour les contrecarrer.

Comme toute modélisation, celle-ci ne propose qu'une représentation à partir de sources incomplètes, à un moment donné, ici l'année 1572. Elle est perfectible, en ce sens que le roi et sa mère écrivent directement aux autorités locales et provinciales. Autre manque, aucun représentant des pouvoirs religieux n'apparaît nominativement, alors que des personnages comme l'évêque de Valence, Jean de Monluc, le légat du pape en Avignon, Georges cardinal d'Armagnac, l'archevêque d'Embrun, François de Saint-Marcel d'Avançon et son neveu,

l'évêque de Grenoble, François de Saint-Marcel d'Avançon, jouent un rôle politique non négligeable dans les affaires de la province. Les représentants de la famille et les alliés auraient pu être plus développés permettant ainsi de montrer l'étendue de la parentèle de M. de Gordes à la fois en Provence et dans le Dauphiné.



Mais elle offre le mérite de rendre perceptible les multiples pressions auxquelles est confronté le lieutenant général. Il ne peut décevoir personne, mais sa position implique qu'il doit faire des choix qui peuvent ne pas être toujours compris. 1572 est une année particulière partagée en deux par le tragique événement de la Saint-Barthélemy survenu à Paris dans la nuit du 23 au 24 août. Avant cette nuit, les hommes formant les réseaux de M. de Gordes l'informent à la fois sur les relations provinciales, nationales et internationales suscitant angoisses, rumeurs et tensions dans un contexte de maintien d'une fragile paix armée dans le royaume consécutive à l'application de l'édit de pacification de 1570 ; et d'une volonté d'intervention aux Pays-Bas révoltés contre leur souverain, le roi d'Espagne Philippe II. Après elle, angoisses, rumeurs et tensions changent de cause pour se focaliser sur les réactions protestantes en Dauphiné et en Languedoc. M. de Gordes s'informe des événements, en informe la Cour, obéit aux commandements envoyés par le Conseil royal, et les redistribue dans sa province. Mais toutes ces actions ne seraient pas réalisables sans l'existence de différents réseaux qui, loin d'être imperméables, interagissent au gré des intérêts du roi, de ceux de M. de Gordes et des leurs. Dans ce cadre, l'information délivrée par les hommes des réseaux et qui parvient au lieutenant général, doit être appréciée comme un cadeau, un signe de loyauté et de dévouement fait au lieutenant et, au-delà de lui, au roi. Ce qu'ils choisissent de transmettre est fondé sur un jugement de donner ce qu'ils considèrent comme rare et précieux, digne de l'attention de M. de Gordes (« digne du vous ») et du roi. Dans ce processus, le réseau de postes royales a été, à certains égards, une extension de la propre affinité à et de M. de Gordes. Cette analyse, forcément incomplète (il reste encore 80 % des lettres à transcrire) de la correspondance passive d'un lieutenant royal dans une province frontalière de la France pendant les guerres de religion met l'accent sur une pratique courante des clientèles nobiliaires. Celles-ci, par les informations qu'elles collectent, diffusent, voire retiennent, au gré de leurs intérêts, a joué un rôle essentiel dans la gouvernance de l'Etat royal. Ce type de correspondance a continué à être la colonne vertébrale des réseaux d'information français jusqu'aux années 1630. A partir de cette période, *La Gazette* de Théophraste Renaudot, bientôt suivie par d'autres imprimés, prend le relais. Ce fait peut aussi contribuer à expliquer le déclin des correspondances de la noblesse seconde comme source d'informations pour le pouvoir monarchique, et donc comme dépositaire d'une parcelle de ce pouvoir.

Thierry Rentet, PLEIADE, Université Paris XIII

Mark Greengras, Université de Sheffield

Stéphane Gal, LAHRA, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble